

Syndicat Intercommunal AILHON MERCUER

d'adduction d'eau

Comité syndical du 2 mars 2017 -18 H

COMPTE RENDU

Date de la convocation : 22.02.2017

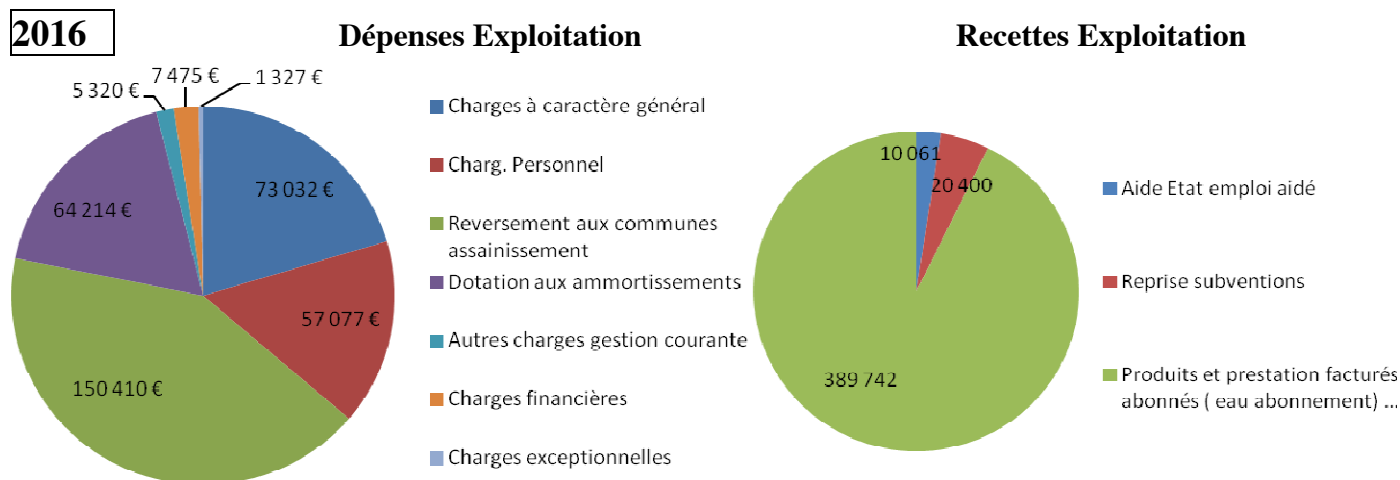
Présents : Zvonimir SOKIC- Patrick BERRET- André CHABANIS- Thierry TAULEIGNE

Présent suppléant : Frédéric WOLFANGEL. Excusé : D. Prat

Votants : 4

Finances : approbation Compte Administratif 2016 et affectation résultat. Examen et vote du Budget Primitif 2017.

Les opérations de l'exercice 2016 sont présentées et se résument ainsi :



Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 61 347 €-recettes (420 202) moins dépenses (358 855)
L'excédent antérieur étant de 45 939 €le résultat cumulé d'exploitation est de 107 286 €

En investissement:

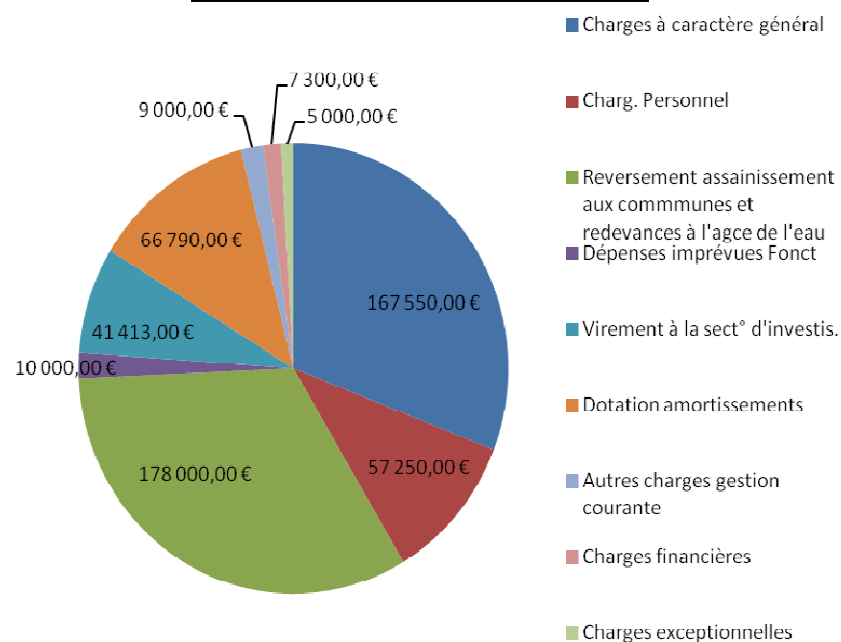
Le total des recettes s'élève à 117 617 €(autofinancement 83 %, Taxe d'Aménagement 10%, subventions 7%) .

Le total des dépenses est de 130 053 €(capital emprunt 6 %, reprise subventions 15 %,Travaux et acquisition matériel 79 %)

Le résultat cumulé d'investissement (résultat 2016 + résultat antérieur) étant excédentaire et égal à 114 191 €, l'excédent d'exploitation est reporté en totalité.

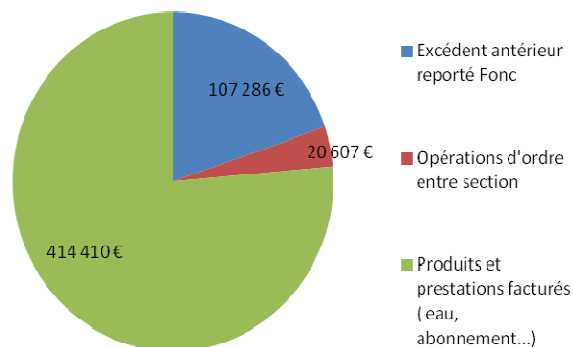
BUDGET PRIMITIF 2017

Dépenses d'exploitation : total 542 303 €



2017 PREVISIONS EXPLOITATION

Recettes d'exploitation Total : 542 303 €



En investissement :

Le total prévisionnel des recettes 2017 est de 264 594 € dont subvention 12 %, Taxe d'Aménagement 4 %, autofinancement 84 %.

Les dépenses pour un total de 264 594 € sont à 87% affectées aux travaux ou acquisition de matériel, 5 % remboursement du capital des emprunts ou cautions des locataires et 8 % en reprise de subventions.

Les opérations 2016 et le Budget Primitif 2017 sont adoptés (CA 2016 : vote 3 pour- BP 2017 : vote 4 pour)

Le détail des opérations 2016 et des prévisions 2017 sont disponibles au secrétariat du Syndicat en mairie d'Ailhon.

Indemnité Président

Le Président perçoit une indemnité brute mensuelle de 250 €. Au regard des obligations que cette fonction engendre (surveillance de la production les nuits et week-ends, suivi des travaux,...), le comité syndical décide de majorer cette indemnité à 300 € net mensuel.

Vote : pour : 3- Abstention : 1

Commune de Lentillères: renouvellement de la convention d'assistance technique

Le Président rappelle que la commune de Lentillères bénéficie depuis 2 ans de l'assistance du personnel technique du SIAM à raison d'un jour par semaine. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an selon les mêmes termes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 15.